



## Bilan des Compétences au 01/01/2020 SEA de Nord Rive Droite du Cher

Conformément aux statuts, 3 compétences sont proposées aux membres constituant le Syndicat :

⇒ **Compétences EAU POTABLE** : *Compétence obligatoire en cas d'adhésion au SEA*

Le syndicat assure en lieu et place de ses membres l'étude, la construction d'ouvrages et l'exploitation d'un réseau d'alimentation en eau potable et ses annexes.

Il met en œuvre le service public de défense extérieure contre l'incendie dans les conditions prescrites aux articles R.2225-4 et suivants du Code général des collectivités territoriales et précisées par le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (notamment son article 1.4).

⇒ **Compétences ASSAINISSEMENT** : *Compétences « à la carte » au choix des membres*

**① En matière d'assainissement collectif :**

Le Syndicat assure l'étude, la construction et l'exploitation des réseaux d'assainissement et d'ouvrages d'épuration collectifs et de leurs annexes.

**② En matière d'assainissement non collectif :**

Le syndicat assure le contrôle et la gestion d'ouvrages d'assainissement non collectifs.

L'entretien d'un ouvrage non collectif est une prestation à l'initiative du propriétaire, il ne peut s'agir d'une compétence relevant d'une personne publique. Le SIVOM pourra toutefois être consulté pour réaliser cette prestation par le propriétaire qui en supportera les frais correspondants.

<b>Compétence Eau Potable</b>	<b>Compétences Assainissement</b>		<b>Commentaires</b>
	<b>Collectif</b>	<b>Non Collectif</b>	
<b>LE BRETHON</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	Délibération du 12/10/11
<b>LOUROUX BOURBONNAIS</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	Délibération du 05/09/08
<b>St CAPRAIS</b>		<b>X</b>	Délibération du 08/10/08
<b>LE VILHAIN</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	Délibération du 22/10/08
<b>L'ETELON</b>		<b>X</b>	Délibération du 07/10/08
<b>MEAULNE - VITRAY</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	Délibération du 08/11/08 (Vitray) Délibération du 15/10/08 (Meaulne) Délibération du 20/09/18 (Meaulne-Vitray)
<b>URCAY</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	Délibération du 18/09/08
<b>HERISSON</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	Délibération du 26/09/08
<b>BRAIZE</b>		<b>X</b>	Délibération du 03/10/08
<b>SAINT BONNET TRONCAIS</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	Délibération du 09/09/08
<b>CERILLY</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	Délibérations du 22/11/18
<b>CC du Val de Cher représentation/substitution de Vallon en Sully</b>			Délibération du 27/11/18 (prise de la compétence Eau) Arrêté préfectoral du 20/12/18
<b>VALLON EN SULLY par CC du Val de Cher</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	Délibération du 26/09/08